



certificat d'urbanisme refusé

Par **martin christophe**, le **08/03/2010** à **11:39**

Bonjour,

je suis propriétaire d'un terrain constructible en deuxième ligne. le chemin d'accès est de 4 m de large. Le PLU prévoit que les accès doivent être de 6 m de large ou avoir un parking de 5mx5m à leur entrée. La DDE m'a tout dit que je devais déposer une demande de certificat d'urbanisme. Ce que j'ai fait. Il m'a été refusé.

Je souhaite savoir s'il y a des recours, des dérogations. En effet j'ai une petite fille de 6 ans qui est polyhandicapée et je souhaite faire construire une maison adaptée à son handicap. Mes moyens ne me permettent pas d'acheter un autre terrain.

Par avance je vous remercie de votre réponse.

Cordialement.

S.MARTIN